

P 2 **Edito**  
par Elodie Porrachia  
& Luc Bourgeois

P 3 > 5 **Actualités**  
Salon des Agricultures de Provence //  
À la redécouverte de l'agneau ! //  
Nicolas Marin soutient l'élevage //  
Trophée de l'innovation

P 6 > 7 **PAC : bilan 2019**

P 8 > 9 **Les produits  
au lait cru,**  
bien plus de bénéfices  
que de risques !

P 11 **Agenda**

P 12 **Anonces**





**L**es journées printanières sont belles et bien finies et la saison estivale se prépare, laissant entrevoir un bel été ! Chaque année, la même problématique nous rattrape à cette période, celle de la prédation ! Cette année, certains élevages ont également été touchés, hors période estivale, en particulier sur la commune d'Arles ou encore de Berre l'Étang. 55 victimes étaient à déplorer au 30 mai 2019 dans notre département contre 0 en 2018. Des actions ont été engagées pour permettre aux éleveurs des communes touchées de se prévenir contre les attaques, cependant les longueurs administratives nous ont rattrapées. Nous espérons pouvoir vous informer rapidement de l'évolution de la situation.

Au cours de l'été 2018, le nombre officiel de loups a dépassé le seuil des 500 loups fixé par le gouvernement. Un nouveau plan loup est donc en cours de négociation. Les modifications concernent : le passage d'un taux de prélèvement de 10% (+2%) à 17% (+2%) ; la création d'un cercle 0 où la protection des troupeaux et les interventions de tirs seront renforcées (les communes en cercle 0 seront celles qui ont subi en moyenne plus de 15 attaques par an entre 2016 et 2018) ; la création d'un tir de défense "mixte" fusionnant les tirs de défense simples et renforcés dans les cercles 0 ; la caméra thermique pourra être utilisée par les éleveurs sans présence systématique d'un lieutenant de l'ovétole. Loin d'être suffisantes, ces mesures vont cependant dans le bon sens. D'un autre côté, le Salon des Agricultures de Provence a fait cette année une affluence record avec 59 400 visiteurs. Cette véritable vitrine de l'élevage et des productions de notre département répond actuellement à la demande des consommateurs de mieux connaître les produits locaux, la manière dont ils sont produits et les acteurs du territoire. Présents pour faire redécouvrir la viande d'agneau et de brebis aux consommateurs, la FDO a promu le meilleur de l'élevage pastoral de notre département.

Restez certains, chers éleveurs, de notre volonté et détermination à défendre notre profession ! N'hésitez pas à contacter les professionnels en cas de problème.



**Elodie PORRACCHIA  
& Luc BOURGEOIS**

*Les Co-Présidents  
de la FDO13*



## Salon des Agricultures de Provence

*Les 7, 8 et 9 juin derniers s'est tenu la quatrième édition du Salon des Agricultures de Provence au Domaine du Merle à Salon-de-Provence organisé par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Pour sa quatrième édition, l'affluence est record puisque **59 400 visiteurs** ont été accueillis.*

**Sur le thème des productions agricoles départementales**, de nombreux exposants étaient venus présenter les produits du terroir autour d'ateliers ludiques destinés aux enfants. **Les animations ont participé au succès de la manifestation** : défilés animaliers, tonte d'animaux, démonstration de débardage, démonstration de chiens de troupeaux, dégustation de produits, animations cuisine, jeux camarguais, simulateur de conduite de tracteur, balade à poney, en vélo, etc.

### ► CÔTÉ ÉLEVAGE

**Un pôle regroupait différents partenaires** : la Maison de la Transhumance, la coopérative Agneaux Soleil, le CERPAM, Interbev,

autour de la technique, de la communication et de la promotion de l'élevage ovin, bovin et caprin régional.

**Ce pôle a organisé de nombreuses animations** telles que : démonstration de recettes à base de Brousse du Rove AOC, dégustation de fromage de chèvre, démonstration de matériel, de tonte, découverte du métier d'éleveur, dégustation de lait, diffusion du film "Les Bergers du futur"...

*Cette 4<sup>e</sup> édition fut un succès et a confirmé l'intérêt du grand public pour notre belle agriculture départementale. Devenu un rendez-vous incontournable, la prochaine édition est déjà en préparation !*





**3<sup>e</sup> participation pour la FDO 13 au Salon des Agricultures de Provence.** Avec l'aide des éleveurs, un **stand de grillades** a été tenu par la FDO 13 pour faire découvrir au grand public **la qualité et l'authenticité de la viande d'agneau et de brebis** mais aussi pour communiquer sur la **typicité de cette production dans notre département.**

Ce stand constitue une **vitrine auprès du grand public** pour montrer et faire connaître une partie de notre terroir mais aussi ses acteurs puisque celui-ci est tenu par les éleveurs eux-mêmes. Ce rassemblement **favorise les échanges entre agriculteurs et consommateurs** et permet de refaire découvrir la viande d'agneau et de brebis aujourd'hui de plus en plus délaissée surtout par les jeunes générations.



Cette année, des grillades d'agneau mais aussi des saucissettes de brebis ont été proposées à la vente accompagnées de Riz de Camargue IGP grâce à la collaboration du Syndicat du Riz mais aussi des tomates cerise produites à Salon-de-Provence.

*Chaque année, le succès de ce stand est très important montrant ainsi l'attachement du public à notre agriculture locale. En effet, ce sont **plus de 1500 assiettes** qui ont été distribuées au cours de ces trois jours.*

La FDO 13 tient à **remercier tous les éleveurs bénévoles** qui sont venus nous aider malgré la chaleur **mais aussi la Chambre d'agriculture** pour la confiance qu'elle nous accorde.

— **Rendez-vous** —  
**l'année prochaine !**





## Nicolas MARIN soutient l'élevage du département !

Reconnues des consommateurs pour leurs caractéristiques uniques, **les qualités nutritionnelles de la viande de taureau de Camargue et de l'agneau de Sisteron intéressent aussi de près les sportifs**. L'ancien footballeur professionnel **Nicolas Marin** est venu en discuter avec les éleveurs du département sur le Domaine du Merle à l'occasion du Salon des Agricultures de Provence. Aujourd'hui agent de joueur, il entend bien utiliser les bienfaits de ces productions dans les conseils alimentation qu'il prodigue aux jeunes futurs pros.



## 2<sup>e</sup> édition du Trophée de l'innovation du Salon des Agricultures de Provence : la baignoire du GDS à l'honneur !



*La baignoire Mobile du Groupe de Défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône (GDS) remporte la première place, grâce à un prototype unique en Europe, qui permet de traiter les ovins contre les parasites externes.*

Il faut traiter rapidement les problèmes parasitaires. C'est dans cette optique que l'association GDS a décidé de créer

**une baignoire facilement transportable et peu encombrante.** On peut l'atteler à un 4x4, par exemple et traiter les animaux n'importe où. La baignoire utilise l'eau de citerne, et ne demande **aucune alimentation connectée.** Le "jus de baignade", autrement dit le traitement anti-parasitaire, n'est pas renvoyé dans la nature mais traité dans des lieux spécialisés.

Ce prix est une vraie **reconnaissance du travail des éleveurs** et il montre le **dynamisme de la filière** dans le département ainsi que l'investissement réalisé par les éleveurs pour se sortir d'une situation sanitaire complexe.

— **Les éleveurs ovins adhérents au GDS** —  
*peuvent louer la baignoire en contactant  
Laure EON, vétérinaire du GDS.*



## BILAN DE LA PAC 2019

La déclaration PAC 2019 a été plus fluide que les années précédentes et le calendrier de dépôt a été respecté. Cependant, le retard dans l'instruction des dossiers, notamment des aides couplées végétales, des MAEC et des aides bio, dans un contexte de réglementaire complexe, met les exploitations dans des situations compliquées. De plus, l'étalement des paiements complique la compréhension du versement des aides par les agriculteurs. Face à cette situation préoccupante, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été présente pour accompagner les exploitants.

### ► UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

- Au sein d'une équipe PAC de **11 personnes**, nos **9 conseillers** se sont répartis sur **tout le département** : Aix-en-Provence, Arles, St Étienne du Grès et St Martin de Crau.
- Sur **561 exploitations** suivies, **36%** sont principalement en élevage. La Chambre d'agriculture accompagne une part importante des éleveurs du département.

- Notre prestation couvre le **conseil** lors de la déclaration PAC et le **suivi du dossier** lors de l'instruction.

Face aux incertitudes grandissantes concernant les dispositifs de la PAC, notamment pour l'élevage, de plus en plus d'éleveurs font appel à nos services afin de les accompagner dans la déclaration et leur apporter l'information réglementaire nécessaire.

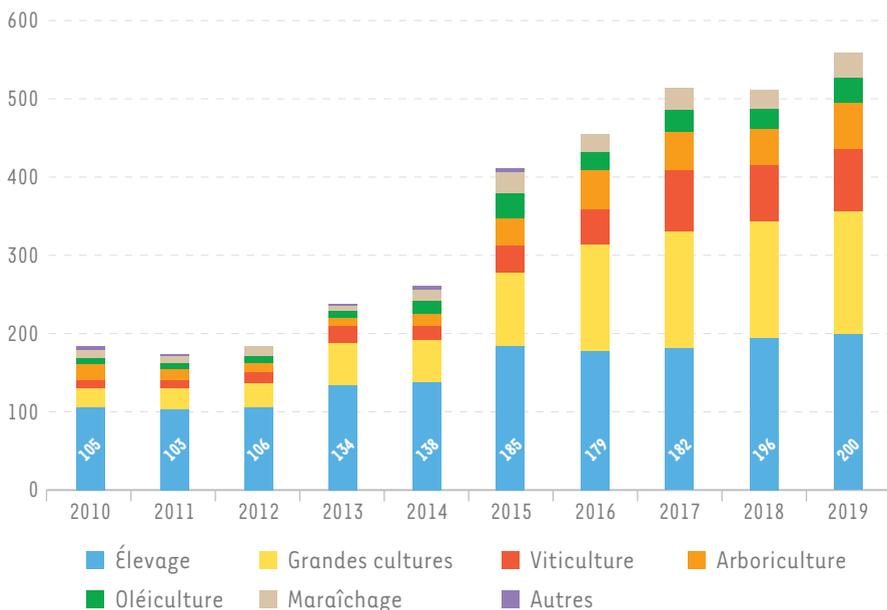


Figure 1 : Nombre de dossiers PAC accompagnés par la Chambre d'agriculture depuis 2010, réparti par type d'exploitations

▶ Solde MAEC et aides bio 2017

▶ Acomptes 2019 aides découplées, aides animales, ICHN 2019

▶ Solde 2019 aides découplées, aides ovines et caprines, ICHN

▶ Paiement aides couplées végétales  
▶ Solde aides bovines (janvier)  
▶ Paiement aide à l'assurance récolte, MAEC et bio 2019

### ▶ INSTRUCTION ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE PAIEMENT

▶ **POUR LA CAMPAGNE 2019**, le calendrier de paiement devrait reprendre un rythme "normal" avec une avance au 16 octobre qui devrait se faire sans demande spécifique de la part de l'exploitant. Ces éléments de calendrier sont donnés à titre prévisionnel.

▶ **LA CAMPAGNE 2017** est soldée pour les aides découplées et couplées et les lettres de fin d'instruction ont été éditées.

### ▶ RAPPELS DES RÈGLES D'ENTRETIEN DES SURFACES EN HERBE

*Si vous avez déclaré des surfaces en prairies permanentes, prairies temporaires, surfaces pastorales ou jachères, vous devez respecter un certain nombre de règles d'entretien :*

▶ **CERTAINES PRAIRIES PERMANENTES** (codes PPH, PRL) situées dans des sites Natura 2000 sont dites "sensibles", vous n'avez pas le droit de les retourner. Un travail superficiel du sol peut être effectué pour réensemencement mais le labour est interdit ;

▶ **LES SURFACES PASTORALES** (codes SPH ou SPL) doivent être pâturées et des preuves de pâturage doivent être visibles sur le terrain en cas de contrôle. Les parcours identifiés dans la couche des prairies sensibles ne doivent pas être retournés ;

▶ **LES PRAIRIES TEMPORAIRES** sont sensées entrer dans une rotation avec une autre culture (céréale, oléagineux, protéagineux, légumineuse fourragère...) avant leur 5<sup>ème</sup> année. A partir de la 6<sup>ème</sup> année de déclaration en surfaces en herbe (prairie temporaire ou jachère), la parcelle doit être déclarée en prairie permanente ;

▶ **LES JACHÈRES** déclarées SIE (J5M, J6S) sont des surfaces en herbe, dès le 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 31 août. Elles ne sont pas exploitées (ni fauche, ni pâturage) mais doivent être entretenues par broyage (au moins un broyage par an).  
Le broyage et le travail superficiel du sol sont interdits du 24 mai au 2 juillet.  
Tout travail profond (labour) est interdit avant le 31 août.





## Les produits au lait cru, bien plus de bénéfices que de risques !

**Les producteurs fermiers** fabriquent leurs fromages et autres produits laitiers à partir de lait cru. **La flore microbienne naturellement présente dans le lait cru** donne aux produits laitiers fermiers une richesse organoleptique et une typicité spécifiques de chaque ferme. Mais au-delà de cette typicité de goût, **de nombreuses études scientifiques démontrent ses importants effets bénéfiques pour la santé.**

### ▶ LES BÉNÉFICES DES PRODUITS AU LAIT CRU SUR LA SANTÉ SONT CONSIDÉRABLES



La consommation de lait cru dès le plus jeune âge a **un effet protecteur contre les allergies, l'asthme et de nombreuses infections.** La microflore du lait cru favorise le renforcement du microbiote intestinal.

**Une étude scientifique récente (PASTURE) et très complète permet de chiffrer ces bénéfices.**

- ▶ **L'asthme touche environ 4 millions de personnes.** Chaque année, 15 000 personnes sont hospitalisées et 1 000 personnes environ en décèdent.
- ▶ **Plus de 2 millions souffrent d'allergies** et les chocs anaphylactiques sont en augmentation constante.
- ▶ **Les otites et infections respiratoires** sont l'une des premières causes de mortalité chez l'enfant.

**La consommation de lait cru, si elle était diffusée aux jeunes enfants, permettrait de réduire de près de 30% ces affections.**

### ▶ LES INFECTIONS ALIMENTAIRES IMPLIQUANT LE LAIT CRU SONT EXTRÊMEMENT RARES

Les statistiques montrent que les produits au **lait cru** ne sont que très rarement impliqués : **au maximum, dans 3% des cas.** Des aliments tels que la viande, les œufs, les produits transformés prêts à consommer, ou le saumon fumé, sont bien plus souvent concernés par des alertes sanitaires.

**Pour les E. coli,** dont on parle tant aujourd'hui et dont les conséquences sont, il est vrai, très graves. Elles sont très rares, encore plus rarement liées à des infections alimentaires et pour ce qui concerne ces infections alimentaires, **le lait cru représente seulement 0.3% des cas démontrés, la viande hachée 54% !**

### ▶ PRODUCTION FERMIÈRE ET LAIT CRU VONT BIEN ENSEMBLE !

Les pratiques fermières sont compatibles avec une production au lait cru de qualité. En production fermière, le lait **est transformé très rapidement, et il n'est ni stocké ni transporté,** ce qui réduit considérablement les risques d'altération ou de défauts de maîtrise.



► **LES PRODUCTEURS FERMISERS :  
ACTEURS DE LA QUALITÉ SANITAIRE**

Nous travaillons chaque jour dans le souci de fournir des produits sains à nos clients. Nous nous **formons régulièrement sur les aspects sanitaires et techniques** de notre métier. Nous sommes organisés au niveau local, national et européen et, en cas de besoin, nous pouvons faire appel à un réseau de techniciens de terrain spécialistes.

**Responsables** de toutes les étapes, depuis le soin des animaux jusqu'à la vente des produits finis, nous mettons en place au quotidien dans nos ateliers de bonnes pratiques d'hygiène pour assurer la qualité sanitaire de nos produits.

*Nous sommes conscients que nos produits au lait cru ne sont pas exempts de tout risque. Mais ces risques sont très faibles, en particulier au regard des bénéfices importants qu'ils apportent sur des problèmes sanitaires majeurs et en constant développement. **Une attitude raisonnable de l'administration serait de considérer ce rapport entre les bénéfices et les risques plutôt que de développer une communication purement anxiogène.***

— **POUR EN  
SAVOIR PLUS** —

- **Sur les effets positifs du lait cru concernant la protection contre les allergies :**

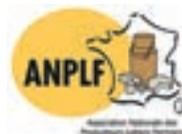
*"Protection contre l'allergie par l'environnement de la ferme : en 15 ans, qu'avons-nous appris de la cohorte européenne 'PASTURE' ?" - Dominique Angèle Vuitton – Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*

- **Sur les statistiques de toxi-infections alimentaires :**

*"Surveillance des toxi-infections alimentaires collectives - Données de la déclaration obligatoire, 2017" - Santé Publique France – Janvier 2019*

- Vous trouverez des liens vers ces documents sur le site internet :  
[www.anplf.com](http://www.anplf.com)

Communiqué  
— le 27 mai 2019  
[anplf.info@gmail.com](mailto:anplf.info@gmail.com)  
[www.anplf.com](http://www.anplf.com)



# BERMOND

## nutrition

*de la terre aux animaux*

depuis 1955

*Le spécialiste de l'alimentation animale  
pour particuliers et professionnels  
dans le Sud de la France*



— Pour animaux d'élevage (ovins, bovins, porcins...), chevaux, animaux  
de la basse-cour (lapins, volailles, gibiers...), chiens et chats (marque Amity)



256, chemin des bois | 30730 Saint Bauzely  
contact@bermondnutrition.com | Tél. 04 66 81 79 18



INVITATION

INSCRIPTION  
OBLIGATOIRE

— JEUDI 29 AOÛT 2019 —  
**SOIRÉE DE L'ÉLEVAGE**

À PARTIR DE 17H (repas à 19h)

**EARL NOTRE DAME DE CRAU - EYGUIÈRES 13430**  
CHEMIN DES PARADIS - MAS DE COUPE  
(Chez Elodie PORRACCHIA)

À CETTE OCCASION,  
LES RESPONSABLES PROFESSIONNELS  
ORGANISENT À PARTIR DE 17H LE :



3<sup>E</sup> TOURNOI DE PÉTANQUE DE L'ÉLEVAGE DES BOUCHES-DU-RHÔNE



BULLETIN D'INSCRIPTION

▶ NOM : .....

▶ NOM DE L'EXPLOITATION : .....

▶ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE : .....

JE SOUHAITE PARTICIPER

▶ AU TOURNOI DE PÉTANQUE :  OUI Nbre de pers. : .....  NON

▶ AU REPAS DES ÉLEVEURS :  OUI Nbre de pers. : .....  NON

À RETOURNER AVANT LE 6 AOÛT 2019

**par courrier**  
22, av. Henri Pontier  
13626 Aix-en-Provence

OU

**par mail**  
b.argiolas@bouches-du-rhone.chambagri.fr

OU

**par téléphone**  
au 04 42 23 86 46  
(sauf le mercredi)

## ■ PLACES DE PÂTURAGE OVIN :

Mise en concurrence de 2 places de crau sèche, équipées de bergeries : les coussouls de la grosse du levant (192 ha) et du grand carton (294 ha), propriétés du CD13, pour un pâturage à partir du printemps 2020.

Dossier de candidature complet à demander par mail à AUTORISATION ENS

**autorisation.ens@departement13.fr**

*Date limite de candidature fixée au*  
**15 Septembre.**

## ■ EXPLOITATION DE CHÈVRE DU ROVE À CÉDER À MOURIÈS :

Exploitation caprine fromagère à céder, pour la saison prochaine, à Mouriès : serre d'élevage, fromagerie, troupeau de chèvre du Rove, habitation.

☎ Marielle LUCAS | 06 61 20 16 47



📞 Pour déposer vos annonces, contactez le : 04 42 23 86 46

Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11 📞 04 42 63 16 98	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 35 📞 04 26 03 12 83	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72 📞 04 26 03 12 83	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 45 📞 04 26 03 12 83	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.